

Affichage et Convocations : 09 mai 2017

Commune de Beaumont-Monteux

Délibération n°32/2017 du Conseil Municipal

Le quinze mai deux mille dix-sept à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno SENECLAUZE, Maire.

Etaient présents : Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine GRIMAUD, Nathalie LARGERON, Michel MONNERON, Emeline THIEVENT, Claudine WASSILIEFF, Luc TARDY, Marie-Chantal BLACHE, Nathalie BANCHET.

Absents : Jean ABRIAL (excusé), Jacques BREYTON (excusé), Claude FELIX

Bon pour pouvoir : Jean ABRIAL à Christian DELSARTE

Mme Emmanuelle ROCHE a été élue secrétaire de séance.

OBJET: Urbanisme – Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

- le code de l'urbanisme, et notamment les articles L153-36 à L153-44 et R153-1 et suivants,
- la délibération du conseil municipal n°44/2016 en date du 18 juillet 2016, prescrivant la modification du PLU,
- l'arrêté municipal n°3/2017U en date du 30 janvier 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du PLU,
- les avis des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées au cours de la modification du PLU, dont la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers,
- le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient pas de modification du projet de modification du PLU, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

Il indique en outre que, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à la disposition du public.

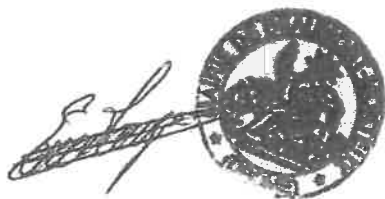
Il précise également qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Il indique enfin que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture après accomplissement des mesures de publicité.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité à Beaumont-Monteux, le 15 mai 2017

Le Maire,

Bruno SENECLAUZE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212600381-20170515-32-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2017

Publication : 17/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

